

Image not found or type unknown



Depuis 2008 divorce ou pas?

Par **cuisto28**, le **07/03/2014** à **12:43**

Bonjour ! Voila d apres l acte d acquiescement et de renonciation .a toutes voies de recours il est marque : declare par les presentes acquiescer purement et simplement au jugement rendu le 26 mai 2011 par le juge des affaires familiales , jugement qui prononce le divorce ! Alors d apres vous que dois je comprendre en sachant que je n ai plus de nouvel de mon avocat depuis bientot 4 ans ! Suis je donc divorce officiellement ou non ? Merci de votre aide car j aimerai devenir proprietaire sans que mon ex ne me met le grapin dessus ! Merci